

Chers campeurs,

Vous êtes nombreuses et nombreux à vous demander quelles seront vos obligations sanitaires à l'arrivée au camping le Camarguais.

Aux vues des nouveaux décrets, en tant qu'établissement recevant du public, nous sommes dans l'obligation à partir du 24 Juillet de vous demander la présentation du **pass sanitaire** pour accéder au camping, ses installations et animations, **à l'arrivée uniquement**, et non pas tout au long de votre séjour.

Un pass sanitaire consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier d'une preuve sanitaire de :

- soit **vaccination** (schéma vaccinal complet)
- soit **test négatif de moins de 48 heures**
- soit test RT-PCR négatif ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19

Les enfants de moins de 18 ans ne sont pas concernés par cette obligation jusqu'au 30 août

Nous vous remercions par avance de préparer vos pass sanitaires afin de faciliter vos arrivées.

Nous avons hâte de vous accueillir pour votre séjour, et dans cette attente, prenez soin de vous !